
MINISTÈRE DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

4.04–Programme de logement communautaire

(Suivi de la section 3.04 du *Rapport annuel 1999*)

CONTEXTE

Le programme de logement communautaire finance environ 200 organismes sans but lucratif qui offrent des locaux d'habitation communautaires et un soutien aux adultes et aux enfants souffrant de troubles du développement. Les services assurés vont de la supervision minimale de personnes placées vivant dans des conditions de logement relativement indépendantes jusqu'aux soins intensifs assurés 24 heures sur 24 et sept jours sur sept au besoin.

Pour l'exercice 1998-1999, les dépenses de fonctionnement du programme s'élevaient à quelque 285 millions de dollars. Par ailleurs, le ministère a approuvé des dépenses en immobilisations uniques de 15 millions de dollars environ pour la mesure d'intégration communautaire, pour cet exercice.

Nous sommes arrivés à la conclusion que les procédures du ministère ne permettaient pas de garantir que les paiements de transfert versés aux organismes étaient raisonnables et adéquatement contrôlés. À cet égard, nous avons constaté ce qui suit :

- le ministère ne satisfaisait pas entièrement à la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la responsabilité en matière de paiements de transfert qui exige de démontrer que les dépenses des organismes bénéficiaires de ces paiements sont gérées de manière rigoureuse;
- le processus de présentation et d'approbation des budgets des organismes n'était pas exécuté de manière opportune et rien n'indiquait que les montants approuvés étaient fondés sur une évaluation des besoins;
- le ministère n'assurait pas un contrôle efficace des dépenses des organismes ou des niveaux de services, ou il ne s'assurait pas que les mesures correctrices nécessaires étaient prises au besoin.

Nous avons également conclu que les procédures appliquées par le ministère pour assurer le respect des exigences législatives et l'observation des politiques et procédures ministérielles étaient insuffisantes. Le ministère devait en effet :

- inspecter à intervalles réguliers les organismes de foyers familiaux et les foyers de groupe et veiller à ce qu'on prenne toutes les mesures correctrices nécessaires;
- faire rapidement enquête sur tous les cas graves rapportés et assurer le suivi pour qu'on prenne les mesures correctrices nécessaires.

Nous avons formulé des recommandations pour remédier à ces lacunes et le ministère y a répondu en s'engageant à prendre des mesures correctrices.

ÉTAT ACTUEL DES RECOMMANDATIONS

D'après les renseignements que nous avons obtenus du ministère, celui-ci avait mis en œuvre la plupart de nos recommandations ou était en voie de le faire. Nous vous présentons ci-dessous l'état actuel des mesures prises par le ministère à l'égard de chacune de nos recommandations.

CONTRÔLE DES PAIEMENTS DE TRANSFERT

Responsabilisation et régie interne des organismes bénéficiaires de paiements de transfert—Responsabilité

Recommandation

Pour tenir les organismes bénéficiaires de paiements de transfert responsables de l'emploi des deniers publics « en bon père de famille », le ministère doit mettre en œuvre un cadre de responsabilité conforme aux exigences de la directive du Conseil de gestion sur la responsabilité en matière de paiements de transfert.

État actuel

Le ministère a adopté un nouveau cadre de responsabilité et de gestion fondé sur la directive du Conseil de gestion sur la responsabilité en matière de paiements de transfert, qui a été approuvé par la haute direction du ministère en juin 1999.

Au moment de notre suivi au début de 2001, le ministère assurait la formation des tout nouveaux superviseurs nommés pour le programme sur les exigences du cadre de responsabilité, comme premier jalon de la mise en œuvre du nouveau cadre.

Responsabilité et gestion des organismes bénéficiaires de paiements de transfert—Gestion

Recommandation

Pour qu'il puisse se fier aux conseils d'administration des organismes bénéficiaires de paiements de transfert et justifier la confiance qu'il leur accorde, le ministère doit s'assurer que les conditions nécessaires à cette confiance prévalent.

État actuel

Le ministère élabore un manuel de référence à l'intention des conseils, qui précisera leurs rôles et leurs responsabilités de même que les exigences relatives à leur composition. Il précisera également les exigences pour le recrutement et la formation des administrateurs. Le ministère se propose de distribuer la version préliminaire du manuel à certains intervenants aux fins d'examen au cours de l'automne 2001. Le manuel est censé être distribué au printemps 2002.

Présentation et approbation des demandes de financement des organismes

Recommandation

Afin de mieux s'assurer que le financement des organismes est équitable et bien adapté, le ministère doit :

- *examiner et approuver dans de meilleurs délais les demandes de financement;*
- *évaluer d'un oeil critique les demandes de financement et vérifier que les sommes approuvées sont à la mesure de la demande et de la valeur des services sous-jacents à fournir.*

État actuel

Le ministère a mis au point un nouvel échéancier pour le processus d'approbation des budgets de 2000-2001 de tous ses programmes, y compris le programme de logement communautaire. Suivant cet échéancier, les bureaux régionaux devaient mettre au point leurs contrats de services avant le 30 juin 2000. Toutefois, l'examen d'un échantillon des budgets soumis pour cet exercice nous a permis de constater que l'examen des budgets n'était toujours pas effectué dans les délais prévus. Environ la moitié des contrats de services, en effet, n'étaient pas au point en novembre 2000.

Pour faciliter l'examen des demandes de financement, le ministère a élaboré une liste de contrôle provisoire des paiements de transfert qui énumère les principaux éléments du processus d'examen et d'approbation des demandes de financement. Le ministère se propose d'adopter cette liste au cours de l'exercice actuel.

Mesure d'intégration communautaire

Recommandation

Pour être en mesure de démontrer que le financement accordé aux organismes en vertu de la mesure d'intégration communautaire est nécessaire et raisonnable, le ministère doit passer en revue et décrire adéquatement son évaluation de la nécessité et du caractère raisonnable de tous les coûts approuvés.

État actuel

La mesure d'intégration communautaire a pris fin en mars 2000. En ce qui a trait aux demandes de financement de fonctionnement, à la suite de la vérification, le ministère a exigé que toutes les demandes de financement dépassant la moyenne de 55 000 \$ par placement soient soumises à l'examen et à l'approbation du bureau principal du ministère. Dans le cas des mesures futures, le ministère nous a informés qu'il veillerait à ce que toutes les demandes de financement soient passées en revue et que l'évaluation de la nécessité et du caractère raisonnable de tous les coûts approuvés soit décrite de manière adéquate.

Compte rendu trimestriel

Recommandation

Pour pouvoir contrôler plus efficacement les dépenses et les degrés de service des organismes ainsi que pour mieux cerner les écarts importants en vue de mesures de suivi et correctrices, le ministère doit :

- *se procurer et analyser les comptes rendus trimestriels des organismes dans des délais plus raisonnables;*
- *s'assurer que des explications suffisantes ou des mesures correctrices adéquates sont précisées pour tous les écarts importants;*
- *examiner et approuver toutes les mesures correctrices qui s'imposent.*

État actuel

L'examen d'un échantillon des comptes rendus trimestriels nous a permis de constater qu'environ le tiers d'entre eux parvenaient en retard au ministère. Par ailleurs, même si tous les écarts importants relevés dans les comptes rendus trimestriels étaient en général accompagnés d'explications ou de mesures correctrices, dans de nombreux cas rien n'indiquait que le ministère les avait examinées ou approuvées.

Le ministère nous a informés qu'il était conscient que les comptes rendus trimestriels qu'il exigeait des organismes causaient des problèmes à certains d'entre eux. Il nous a en outre précisé qu'il continuait de collaborer avec les organismes pour surmonter ces problèmes afin d'améliorer les délais de production et la portée des comptes rendus.

Rapprochement annuel des dépenses relatives aux programmes

Recommandation

Afin de déterminer et de récupérer les excédents de financement ainsi que les montants correspondant aux dépenses inopportunes ou non admissibles, le ministère doit :

- *s'assurer que les rapprochements annuels des dépenses relatives aux programmes (RADRP) et les états financiers renferment des renseignements suffisamment détaillés et comparables pour permettre l'établissement des excédents de financement ainsi que les dépenses inopportunes ou non admissibles;*
- *se procurer, examiner et approuver tous les RADRP dans les meilleurs délais.*

État actuel

Un grand nombre de RADRP continuent de parvenir en retard au ministère. Pour l'exercice 1999-2000, par exemple, près du tiers des RADRP ont été reçus après les délais.

Par ailleurs, tant dans les RADRP que dans les états financiers vérifiés joints, il manquait des données ou les informations nécessaires sous forme de notes pour établir les excédents de financement ainsi que les dépenses non admissibles ou inopportunes.

Le ministère nous a informés qu'il continue d'assurer un soutien aux bureaux régionaux pour leur permettre d'examiner les RADRP dans les meilleurs délais. Pour les RADRP de

l'exercice 2000-2001, le ministère mettra à jour la liste de contrôle des pratiques exemplaires de 1999 pour faciliter l'établissement des dépenses admissibles et non admissibles des programmes.

RESPECT DES LOIS, DES POLITIQUES ET DES MÉTHODES

Logement pour adultes

Recommandation

Pour s'assurer que les foyers de groupe et familiaux respectent les exigences en matière de santé et de sécurité, le ministère doit :

- *effectuer des inspections initiales et subséquentes des foyers de groupe pour adultes et approuver ceux-ci de manière régulière;*
- *procéder au suivi des points établis de non-conformité des foyers de groupe, afin de s'assurer qu'on prenne toutes les mesures correctrices nécessaires;*
- *effectuer les examens requis des organismes de foyers familiaux et décrire adéquatement ces activités;*
- *s'assurer de recevoir les avis requis des approbations, par les organismes, des différents foyers familiaux et s'assurer que les visites mensuelles par le personnel des organismes aux foyers familiaux font l'objet d'une documentation suffisante.*

État actuel

Le ministère a élaboré et mis en œuvre une liste de contrôle des inspections de la conformité pour décrire tant les inspections des foyers de groupe pour adultes que les examens des organismes de foyers familiaux. Nous avons constaté que les listes étaient remplies conformément aux exigences et que les cas d'inobservation des exigences imposées étaient consignés et faisaient l'objet d'un suivi.

Cas graves

Recommandation

Pour favoriser la protection de la santé et de la sécurité des personnes qui vivent dans des logements communautaires, le ministère doit s'assurer :

- *que les organismes signalent tous les cas graves verbalement et par écrit dans les délais requis;*
- *que son personnel fait rapidement enquête sur tous les cas graves et assure le suivi qui s'impose, afin de garantir qu'on prend les mesures correctrices nécessaires.*

État actuel

L'examen d'un échantillon des dossiers de cas graves a révélé que les incidents étaient signalés verbalement et par écrit dans les délais requis par le ministère et que les mesures correctrices, le cas échéant, étaient prises et approuvées par le ministère.

SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION

Recommandation

Pour améliorer l'utilité de son système d'information de gestion, le ministère doit :

- *s'assurer que l'information recueillie est complète et exacte et qu'on l'entre dans le système dans les plus brefs délais;*
- *mettre en place des rapports d'exception réguliers et détaillés en vue d'un examen et d'un suivi de la gestion.*

État actuel

Le ministère nous a informés qu'il continue de mettre l'accent sur l'importance de maintenir à jour le système d'information sur la gestion et les services en y entrant des renseignements complets et exacts. Il offre d'ailleurs une formation en ce sens. Il s'emploie également à mettre en œuvre un nouveau logiciel qui permettra d'utiliser les données du système pour effectuer des analyses de tendances et des comparaisons et créer des graphiques et des rapports.